



*A compter du 01/01/2022 pour les tarifs hébergement  
A compter du 01/03/2022 pour les tarifs dépendance*

### TARIF JOURNALIER 2022

	Résident sans aide sociale	Résident à l'aide sociale
<b>HEBERGEMENT</b>	<b>64,71 €</b>	<b>61.55 €</b>
<b>GIR 1/2</b>	<b>21.44 €</b>	<b>21.44 €</b>
<b>GIR 3/4</b>	<b>13.61 €</b>	<b>13.61 €</b>
<b>GIR 5/6</b>	<b>5,77 €</b>	<b>5,77 €</b>

#### Exemple pour 1 mois de 30 jours

	Résident sans aide sociale		Résident à l'aide sociale	
Tarif hébergement	64,71€ x 30 jours	1 941,30 €	61.55€ x 30 jours	1846.50 €
Ticket modérateur	5,77 € x 30 jours	173.10 €	5,77 x 30 jours	173.10 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 114,40 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 019,60 €</b>

Le GIR 5/6 (ticket modérateur) reste toujours à la charge du résident. Celui-ci est susceptible d'être majoré sur avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental en fonction des revenus et/ou capitaux placés du résident.



#### Frais supplémentaires à régler lors de l'entrée du résident :

- Caution de 2 000 € destinée à couvrir les éventuelles dégradations volontaires ou les possibles retards de paiement.

- Marquage du linge du trousseau : 35€

**Tarifs des autres prestations externes joints sur feuillet séparé**